

Qu'est-ce que le Smart About Salt Council?



Le Smart About Salt Council (SASC) est un organisme sans but lucratif qui offre une formation et une certification primées dans le domaine de l'entretien hivernal respectueux de l'environnement. Une fois la personne formée, sa compagnie peut choisir de se faire certifier, ce qui pourrait être une exigence pour les gestionnaires immobiliers.

Pourquoi devrais-je recevoir une formation SAS?

- Pour apprendre à équilibrer efficacement sécurité en hiver et protection de l'environnement.
- Pour apprendre à utiliser seule ou seul les sels plus efficacement et à réduire les coûts associés à la responsabilité civile et les coûts d'entretien.
- Pour utiliser une approche de formation des formateurs. Il suffit qu'une (1) employée ou qu'un employé par compagnie suive la formation officielle pour que la compagnie soit certifiée.

Qui devrait y participer?

Les conducteurs et les entrepreneurs en entretien hivernal :

- Les propriétaires et les membres du personnel qui mènent à bien des opérations de déneigement, d'antiglaçage et de déglaçage;
- Les propriétaires et les membres du personnel qui sont responsables des décisions en matière d'opérations et d'épandage;
- Les fournisseurs de sels ou de saumure et d'autres matières de déglaçage ou d'aide à la traction.

Les propriétaires et les exploitants d'installations :

- Les superviseurs d'entrepreneurs ou de membres du personnel qui épandent des sels autour de votre installation;
- Les employés responsables des contrats d'entretien hivernal à vos installations.

Combien est-ce que cela coûte pour vous faire former?

- Suivez la formation Essentials of Salt Management Training (anglais) ou Essentials en ligne de gestion des sels (français) valide pour cinq ans pour (**375 \$**).

Combien est-ce que cela coûte pour devenir une compagnie certifiée?

- Suivez la formation Essentials of Salt Management Training (anglais) ou Essentials en ligne de gestion des sels (français) tous les cinq (5) ans (**375 \$**).
- Suivez le cours d'appoint tous les deux (2) ans (**175 \$**).
- Déposez une demande annuelle de renouvellement (**250 \$/année**) et des rapports annuels sur la zone entretenue en hiver, l'utilisation des sels et les tempêtes.

Comment dois-je m'y prendre pour m'inscrire?

Pour vous inscrire et en apprendre plus sur le programme, veuillez consulter le

smartaboutsalt.com